

Catéchisme de la *Somme théologique*

par le fr. Thomas Pègues O.P.

Depuis le numéro 6 du *Sel de la terre*, nous donnons le texte du livre paru en 1918 sous le titre de *La Somme théologique de saint Thomas d'Aquin en forme de catéchisme pour tous les fidèles*. Nous avons utilisé l'édition de Privat-Téqui de 1929.

Le Sel de la terre.

Deuxième partie

L'homme

(venu de Dieu et devant retourner à Dieu)

Deuxième section

Vue détaillée du retour de l'homme à Dieu

31. Vices opposés à la religion :

la superstition ; la divination ;

— l'irréligion : la tentation de Dieu ; le parjure ; le sacrilège

— *Quels sont les vices opposés à la vertu de religion ?*

— Il y a deux sortes de vices opposés à la vertu de religion : les uns par excès, qu'on appelle du nom de superstition ; et les autres par défaut, qui s'appellent l'irréligion (q. 92, *prologue*).

— *Qu'entendez-vous par la superstition ?*

— J'entends cet ensemble de vices qui consiste à rendre à Dieu un culte qui ne peut lui être agréable, ou à rendre à d'autres qu'à Dieu le culte qui n'appartient qu'à lui seul (q. 92 ; 93 ; 94).

— *Y a-t-il un mode plus particulièrement fréquent de cette dernière sorte de vices ?*

— Oui, c'est le désir immodéré de connaître l'avenir ou les choses cachées, qui fait qu'on se livre aux multiples pratiques de la divination ou des vaines observances (q. 95 ; 96).

— *Et l'irréligion, que comprend-elle ?*

— L'irréligion comprend deux choses : le fait de ne pas traiter avec le respect qui convient les choses qui regardent le service ou le culte de Dieu ; ou le fait de s'abstenir entièrement de tout acte de religion.

— *Ce dernier vice est-il particulièrement grave ?*

— Ce dernier vice est d'une gravité extrême ; parce qu'il implique le mépris ou l'oubli dédaigneux de celui à qui nous sommes le plus obligés et que tout homme a le devoir le plus strict d'honorer et de servir.

— *Sous quelle forme spéciale se présente aujourd'hui ce dernier vice ?*

— Il se présente sous la forme du laïcisme.

— *Qu'entendez-vous par le laïcisme ?*

— J'entends ce système de vie qui consiste à mettre Dieu complètement de côté : soit d'une manière positive, en chassant Dieu de partout et en le persécutant, lui, ou tout ce qui est de lui, partout où on le trouve ; soit d'une façon négative, ou en ne tenant aucun compte de lui dans l'organisation de la vie humaine, individuelle, familiale ou sociale.

— *D'où provient ce grand vice du laïcisme, dans sa double forme positive et négative ?*

— La forme positive procède de la haine ou du fanatisme sectaire ; la forme négative, d'une sorte de stupidité intellectuelle et morale dans l'ordre métaphysique et surnaturel.

— *Doit-on s'opposer de toutes ses forces au laïcisme ?*

— Il n'y a pas de plus grand devoir que de s'opposer de toutes ses forces au laïcisme et de le combattre par tous les moyens en son pouvoir.

— *Quels sont les autres vices d'irréligion ?*

— Ce sont : la tentation de Dieu et le parjure, qui sont contre Dieu lui-même ou son saint nom ; le sacrilège et la simonie, qui sont contre les choses saintes (q. 97 ; 99).

— *Qu'entendez-vous par la tentation de Dieu ?*

— J'entends ce péché contre la vertu de religion, qui consiste à manquer de respect envers Dieu en faisant appel à son intervention, comme pour s'assurer de sa puissance ; ou en des circonstances qui ne lui permettent pas d'intervenir sans aller contre ce qu'il se doit à lui-même (q. 97, a. 1).

— *Est-ce tenter Dieu que de compter sur un secours spécial de sa part, alors qu'on ne fait pas soi-même ce qu'il est possible de faire ?*

— Oui, c'est tenter Dieu d'agir ainsi, et on doit l'éviter avec le plus grand soin (q. 97, a. 1 ; a. 2).

— *Qu'entendez-vous par le parjure ?*

— J'entends ce péché contre la vertu de religion, qui consiste à en appeler au témoignage de Dieu pour une chose fausse, ou qu'on manque de tenir après l'avoir ainsi promise (q. 98, a. 1).

— *Est-ce un péché qui se rattache à celui du parjure, que d'en appeler à Dieu par l'évocation de son saint nom à tout propos et de façon inconsidérée ?*

— Oui, sans être proprement un parjure, c'est un manque de respect envers le saint nom de Dieu, qui s'y rattache, et qu'on ne saurait éviter avec trop de soin.

— *Qu'entendez-vous par le sacrilège ?*

— J'entends la violation des personnes, ou des choses, ou des lieux, revêtus d'une consécration ou d'une sanctification spéciales qui les voue au culte ou au service de Dieu (q. 99, a. 1).

— *Le sacrilège est-il un grand péché ?*

— Oui, le sacrilège est un grand péché ; car toucher aux choses de Dieu, c'est en quelque sorte toucher à Dieu lui-même, et Dieu réserve à ce péché, même sur cette terre, les plus grands châtimens (q. 99, a. 2-4).

— *Qu'entendez-vous par la simonie ?*

— J'entends ce péché spécial d'irrégion, qui consiste, imitant en cela l'impiété de Simon le Magicien, à faire injure aux choses saintes, en les traitant comme de viles choses matérielles, dont les hommes disposent en maîtres et qu'ils vendent ou achètent à prix d'argent (q. 100, a. 1).

— *La simonie est-elle un grand péché ?*

— Oui, la simonie est un grand péché, que l'Église punit de peines très sévères (q. 100, a. 6).

32. La piété envers les parents et envers la patrie

— *Après la vertu de religion, quelle est celle des vertus annexes à la justice, qui est la plus grande ?*

— C'est la vertu de piété (q. 101).

— *Qu'entendez-vous par la vertu de piété ?*

— J'entends cette vertu qui a pour objet de rendre aux parents, et à la patrie, l'honneur et le culte qui leur sont dus, pour le grand bienfait de l'être qu'ils nous ont donné, avec tous les biens qui le suivent, le conservent et le complètent (q. 101, a. 1-3).

— *Ces devoirs de la vertu de piété envers les parents et envers la patrie sont-ils particulièrement saints ?*

— Oui, après les devoirs envers Dieu, il n'en est pas qui soient plus saints ou plus sacrés (q. 101, a. 1).

— *Quels sont les devoirs de la vertu de piété envers les parents ?*

— Ce sont : toujours, le respect et la déférence ; l'obéissance, quand on vit sous leur autorité ; l'assistance, en cas de besoin (q. 101, a. 2).

— *Et quels sont les devoirs de la vertu de piété envers la patrie ?*

— Ce sont : le respect et la révérence envers ceux qui la personnifient ou la représentent ; l'obéissance aux lois ; et le don de soi jusqu'à sacrifier sa propre vie en cas de guerre juste contre ses ennemis.

33. L'observance envers les supérieurs

— *Y a-t-il encore une autre vertu où l'obéissance puisse être requise, outre les vertus de religion et de piété ?*

— Oui, c'est la vertu d'observance (q. 102).

— *Qu'entendez-vous par la vertu d'observance ?*

— J'entends une vertu qui a pour objet de régler les rapports des inférieurs aux supérieurs, en deçà de la supériorité ou du domaine propre à Dieu ou aux parents et aux autorités qui personnifient ou représentent la patrie (q. 102 ; 103).

— *Est-ce la vertu d'observance, qui garde les rapports des élèves aux maîtres, des apprentis aux patrons, ou de tous autres inférieurs à leurs supérieurs ?*

— Oui, c'est la vertu d'observance qui garde les rapports des élèves aux maîtres, des apprentis aux patrons, ou de tous autres inférieurs à leurs supérieurs (q. 103, a. 3).

— *La vertu d'observance implique-t-elle toujours la vertu d'obéissance ?*

— Non ; la vertu d'obéissance n'est requise par la vertu d'observance que s'il s'agit de supérieurs ayant autorité sur leurs inférieurs.

— *Y a-t-il d'autres ordres de supériorité en dehors de ceux qui impliquent autorité sur les inférieurs ?*

— Oui, comme sont par exemple la supériorité du talent, du génie, des richesses, de l'âge, de la vertu et autres de ce genre (q. 103, a. 2).

— *Dans tous ces ordres-là, y a-t-il lieu de pratiquer la vertu d'observance ?*

— Oui, la vertu d'observance fait que l'homme rend à toute supériorité, quelle qu'elle soit, les honneurs qui lui sont dus ; avec ceci pourtant qu'elle rend ces honneurs d'abord aux supérieurs en autorité, à qui elle rend en même temps le culte ou le service qui leur est dû (*Ibid.*).

— *Est-ce là chose importante pour le bien de la société ?*

— Oui, c'est une chose très importante pour le bien de la société ; parce que toute société implique multiplicité et, en quelque sorte, subordination ; et que tout subordonné doit pratiquer la vertu d'observance sous peine de troubler la beauté et l'harmonie qui font le charme de la vie des hommes entre eux.

— *Tout homme peut-il avoir à pratiquer la vertu d'observance ?*

— Oui ; parce qu'il n'est aucun homme, quelque supérieur qu'il soit dans un certain ordre, qui ne soit, dans un autre ordre, inférieur à quelque autre (q. 103, a. 2, ad 3).

34. La gratitude ou la reconnaissance

— *Quelle est la première des autres vertus annexes à la justice ayant pour objet, non plus une dette stricte impossible à acquitter pleinement, mais une certaine dette morale, ordonnée cependant d'une façon nécessaire au bien de la société ?*

— C'est la vertu de reconnaissance ou de gratitude (q. 106).

— *Quel est le rôle de cette vertu ?*

— Le rôle de cette vertu est de nous faire reconnaître comme il convient et en les payant de retour tous les bienfaits d'ordre particulier que nous pouvons avoir reçus de quelqu'un (q. 106, a. 1).

— *Est-ce là une grande vertu ?*

— Oui ; car le vice contraire, qui est l'ingratitude, est chose extrêmement odieuse et réprouvée de tous les hommes (q. 106).

— *Doit-on s'appliquer, dans la vertu de gratitude ou de reconnaissance, à rendre plus qu'on n'a reçu ?*

— Oui, on doit s'appliquer à rendre plus qu'on n'a reçu, afin d'imiter soi-même l'acte de son bienfaiteur (q. 106, a. 6).

35. La vindicte ou le soin de la vengeance

— *Et contre les malfaiteurs ou tous ceux qui nuisent dans la sphère de vigilance qui est la nôtre, y a-t-il quelque chose à faire au point de vue de la vertu ?*

— Oui, une vertu spéciale, qui est le soin de la vengeance, dit nous porter à faire que ce mal ne demeure point impuni, quand le bien dont nous avons la garde demande que ce mal soit puni en effet (q. 108).

36. La vérité ;

— vices opposés : le mensonge ;
la simulation ; l'hypocrisie

— *Quelle est l'autre vertu, du même ordre, qui est encore requise, non plus précisément en raison des autres, mais en raison même de celui qui agit, pour le bien de la société parmi les hommes ?*

— C'est la vertu de vérité (q. 109).

— *Qu'entendez-vous par la vertu de vérité ?*

— J'entends cette vertu qui nous porte à nous montrer en toutes choses, dans nos paroles et dans nos actes, tels que nous sommes (q. 109, a. 1-4).

— *Quels sont les vices opposés à cette vertu ?*

— Ce sont le mensonge ; et la simulation ou l'hypocrisie (q. 110-113).

— *Qu'entendez-vous par le mensonge ?*

— J'entends le fait de parler ou d'agir de telle sorte que, le sachant, on exprime ou on signifie ce qui n'est pas (q. 110, a. 1).

— *Est-ce là chose mauvaise ?*

— C'est là chose essentiellement mauvaise, et qui ne peut jamais, pour aucune fin ou aucun prétexte, devenir bonne (q. 110, a. 3).

— *Mais est-on toujours tenu de dire ou d'exprimer et de signifier par ses paroles ou par ses actes tout ce qui est ?*

— Non, on n'est point toujours tenu de dire ou de signifier tout ce qui est ; mais on ne doit jamais, le sachant, dire ou signifier ce qui n'est pas (q. 110, a. 3).

— *Combien y a-t-il d'espèces de mensonges ?*

— Il y a trois espèces de mensonges, qui sont : le mensonge joyeux ; le mensonge officieux, et le mensonge pernicieux (q. 110, a. 2).

— *En quoi se distinguent ces trois sortes de mensonges ?*

— Ces trois sortes de mensonges se distinguent en ce que le mensonge joyeux a pour but d'amuser le prochain ; le mensonge officieux, de lui être utile ; et le mensonge pernicieux, de lui nuire (q. 110, a. 2).

— *Ce dernier mensonge est-il de tous le plus mauvais ?*

— Oui, de toutes les sortes de mensonges, le mensonge pernicieux est le plus mauvais ; et tandis que les deux autres peuvent n'être que des péchés véniels, celui-là est toujours, de soi, un péché mortel, ne pouvant être véniel qu'en raison de la légèreté du dommage qu'il a en vue (q. 110, a. 4).

— *Qu'entendez-vous par la simulation et l'hypocrisie ?*

— La simulation consiste à se montrer dans l'extérieur de sa vie ce que l'on n'est pas intérieurement ; et l'hypocrisie est une simulation qui vise à passer pour un homme juste ou saint, quand on ne l'est pas intérieurement (q. 111, a. 1 ; 2).

— *Est-on tenu, pour ne pas tomber dans ces vices, de manifester extérieurement ce qu'il peut y avoir en soi de mauvais ou de moins bon ?*

— Nullement ; et c'est un devoir, au contraire, de n'en rien laisser paraître au dehors, soit pour ne pas se nuire à soi-même dans l'opinion des autres, soit pour ne pas les mal édifier ou les scandaliser. Ce que la vertu de vérité requiert est que l'on ne vise pas à signifier, par l'extérieur de sa vie, quelque chose, soit en bien, soit en mal, qui ne répondrait pas à la réalité de ce qu'on est (q. 111, a. 3 ; 4).

— *Est-on tenu, par la vertu de vérité, de s'abstenir de tout signe, en parole ou en acte, qui prêterait à une fausse interprétation, ou de prévenir cette fausse interprétation ?*

— Non ; on n'y serait tenu que si la fausse interprétation était de nature à causer un mal qu'il soit de notre devoir d'empêcher (q. 111, a. 1).

— *Peut-on pécher, des péchés de mensonge ou de simulation et d'hypocrisie, en plusieurs manières qui constituent des péchés spécifiquement distincts ?*

— Oui ; on peut pécher en allant au-delà de ce qui est ; et c'est le péché de jactance ; ou en restant en deçà de ce qui est, donnant à penser qu'on n'a pas ce qu'on a, quand il s'agit du bien ; et c'est le péché d'effacement indû (q. 112 ; 113).

37. L'amitié ; — vices opposés : dédain ; flatterie

— *Y a-t-il encore une autre dette morale qui s'impose, dans la société des hommes, pour le bien parfait de cette société, quoiqu'elle ne s'impose pas avec la même rigueur que celle de la reconnaissance, du soin de la vengeance ou de la vérité ?*

— Oui, c'est la dette de l'amitié (q. 114, a. 2).

— *Qu'entendez-vous par l'amitié ?*

— J'entends une vertu qui fait que l'homme, dans ses rapports avec les autres, s'applique, en tout ce qui est de son extérieur, qu'il s'agisse de ses paroles ou de ses actes,

à traiter avec eux comme il convient, pour donner à leur vie commune l'agrément le plus parfait (q. 114, a. 1).

— *Est-ce là une vertu qui soit d'un grand prix dans les rapports que les hommes ont entre eux ?*

— Oui ; c'est la vertu de société par excellence, et on pourrait l'appeler comme la fleur ou le parfum le plus exquis, tant de la vertu de justice que de la vertu de charité.

— *De quelle manière peut-on pécher contre cette vertu ?*

— On peut pécher contre cette vertu de deux manières : ou par défaut, se préoccupant peu, ou ne se préoccupant pas du tout de ce qui peut faire plaisir ou déplaisir aux autres ; ou par excès, tombant dans le vice de la flatterie, ou ne sachant point témoigner au dehors, quand il le faut, la désapprobation que peuvent mériter les actes ou les paroles de ceux avec lesquels on vit (q. 115 ; 116).

38. La libéralité ; — vices opposés : l'avarice ; la prodigalité

— *Quelle est enfin la dernière vertu se rattachant à la justice particulière et destinée à acquitter le dernier aspect de la dette morale qui peut s'attacher aux rapports des hommes entre eux ?*

— C'est la vertu de libéralité (q. 117, a. 5).

— *Qu'entendez-vous par cette vertu ?*

— J'entends une disposition de l'âme qui fait que l'homme n'est attaché aux choses extérieures pouvant servir à l'utilité de la vie des hommes entre eux que dans une mesure si parfaitement ordonnée qu'il est toujours prêt à donner ces choses, et notamment l'argent qui les représente, au mieux de la vie de société existant parmi les hommes (q. 117, a. 1-4).

— *Cette vertu est-elle bien grande ?*

— Prise dans son objet immédiat, qui est le bien des richesses, elle est la plus infime ; mais, par voie de conséquence, elle s'ennoblit de la dignité de toutes les autres vertus, car elle peut concourir au bien de chacune d'elles (q. 117, a. 6).

— *Quels sont les vices opposés à cette vertu ?*

— Ce sont l'avarice et la prodigalité (q. 118 ; 119).

— *Qu'entendez-vous par l'avarice ?*

— J'entends un péché spécial qui est constitué par l'amour immodéré des richesses (q. 118, a. 1 ; 2).

— *Ce péché est-il bien grave ?*

— A le considérer dans le bien humain qu'il déforme, il est le plus infime des péchés, car il ne dénature que l'amour de l'homme pour les biens extérieurs que sont les richesses ; mais, à considérer la disproportion de l'âme et des richesses auxquelles ce vice fait qu'elle s'attache indûment, il est le plus honteux et le plus méprisable de tous les vices ; car il fait que l'âme se soumet à ce qui est le plus au-dessous d'elle (q. 118, a. 4 ; a. 5).

— *Ce vice est-il particulièrement dangereux ?*

— Oui ; ce vice est particulièrement dangereux, car l'amour des richesses n'a pas de fin en soi ; et, pour les entasser, on peut en arriver à commettre tous les crimes, contre Dieu, contre le prochain et contre soi-même (q. 118, a. 5).

— *L'avarice est-elle un péché capital ?*

— Oui, l'avarice est un péché capital ; parce qu'elle porte en elle ou dans son objet une des conditions attachées à la félicité que tout être désire ; savoir : l'abondance des biens auxquels tout obéit (q. 118, a. 7).

— *Quelles sont les filles de l'avarice ?*

— Ce sont : la dureté du cœur qui n'a plus de miséricorde ; l'inquiétude ; les violences ; la tromperie ; le parjure ; la fraude ; la trahison ; – car l'amour désordonné des richesses peut excéder : quant au fait de les retenir ; ou par rapport au fait de les acquérir ; en ce qui est du désir de les avoir ; ou en ce qui est du fait de les prendre : par la violence ; ou en usant de ruse : dans le discours ordinaire ou dans le discours accompagné du serment ; ou par voie de fait : à l'endroit des choses ; à l'endroit des personnes (q. 118, a. 8).

— *Est-ce que la prodigalité, qui est l'autre vice opposé à la libéralité, s'oppose également à l'avarice ?*

— Oui ; parce que tandis que l'avarice excède dans l'amour ou la préoccupation des richesses et n'est pas assez portée à les utiliser en les donnant, la prodigalité, au contraire, ne se préoccupe pas assez de ce qui regarde le soin des richesses et a trop de pente à les donner (q. 119, a. 1 ; a. 2).

— *De ces deux vices, quel est le plus grave ?*

— C'est l'avarice ; parce qu'elle s'oppose davantage au bien de la vertu de libéralité, dont le propre est de donner plutôt que de retenir (q. 119, a. 3).

— *Pourriez-vous, sous forme de récapitulation, me dire comment s'ordonnent et se graduent les vertus annexes de la justice particulière, en raison de ceux qui en sont l'objet ?*

— Oui ; et le voici en quelques mots. En premier lieu, vient la religion, qui regarde Dieu, dans le service ou le culte qu'on lui doit, sous sa raison de Créateur et souverain Seigneur et maître de toutes choses ; – puis, la piété, à l'endroit des parents et de la patrie, pour le grand bienfait de la vie que nous leur devons ; – puis l'observance, à l'endroit des supérieurs en autorité ou en dignité et en excellence, dans quelque ordre que ce puisse être ; – puis la gratitude ou la reconnaissance, à l'endroit de nos bienfaiteurs particuliers ; – la vindicte ou le soin de la vengeance, quand il s'agit des malfaiteurs ou de ceux qui ont pu nous nuire de quelque manière qui demande d'être réprimée ; – enfin, la vérité, l'amitié, et la libéralité, que nous devons à tout être humain en raison de nous-mêmes.

39. L'équité naturelle (ou l'épikie)

— *N'avez-vous point dit qu'il était aussi une vertu annexe pour la justice générale ou légale ?*

— Oui ; et c'est la vertu que nous pouvons appeler du nom général d'équité naturelle, qu'on appelle aussi du nom d'épikie (q. 120).

— *Quel est le rôle ou l'office propre de cette vertu ?*

— Elle a pour rôle et pour office propre de porter la volonté à chercher la justice en toutes choses et dans tous les ordres, en dehors et au-dessus des textes de lois ou des coutumes existant parmi les hommes, quand la raison naturelle, en vertu de ses tout premiers principes, montre qu'en tel cas donné ces textes de lois ou ces coutumes ne peuvent ni ne doivent s'appliquer (q. 120, a. 1).

— *Cette vertu est-elle bien précieuse ?*

— Elle est, dans l'ordre de la justice, ou de toutes les vertus qui règlent l'homme dans ses rapports avec autrui, la plus importante et la plus précieuse de toutes les vertus, les dominant toutes en quelque sorte et les maintenant toutes dans l'ordre du bien social en ce qu'il a de plus profond et de plus essentiel (q. 120, a. 2).

40. Du don de piété, qui correspond à la justice et à ses parties

— *Parmi les dons du Saint-Esprit, quel est celui qui correspond à la vertu de justice ?*

— C'est le don de piété (q. 121).

— *En quoi consiste exactement le don de piété ?*

— Il consiste en une disposition habituelle de la volonté, qui fait que l'homme est apte à recevoir l'action directe et personnelle de l'Esprit-Saint, le portant à traiter avec Dieu, considéré dans les plus hauts mystères de sa vie divine, comme avec un Père tendrement et filialement révééré, servi et obéi ; et à traiter avec tous les autres hommes ou toutes les autres créatures raisonnables, dans ses rapports extérieurs avec eux, selon que le demande le bien divin et surnaturel qui les unit tous à Dieu comme au Père de la grande famille divine (q. 121, a. 1).

— *Faut-il dire que le don de piété est ce qui met le sceau le plus parfait aux rapports extérieurs que les hommes peuvent ou doivent avoir, soit entre eux, soit avec Dieu ?*

— Oui, le don de piété est ce qui met le sceau le plus parfait aux rapports extérieurs que les hommes peuvent ou doivent avoir, soit entre eux, soit avec Dieu ; il est le couronnement de la vertu de justice et de toutes ses annexes ; et, si tous mettaient en œuvre, par ce don, en y correspondant d'une manière parfaite, les mouvements et l'action de l'Esprit-Saint, la vie des hommes sur cette terre serait la vie d'une grande famille divine et comme l'avant-goût de la vie qui est celle des élus dans le ciel.

41. Des préceptes relatifs à la justice, qui sont ceux du Décalogue : les trois premiers ; les quatre derniers

— *La vertu de justice et ses annexes, avec le don de piété qui les couronne, ont-elles des préceptes qui s'y rapportent ?*

— Oui ; et ce sont tous les préceptes du Décalogue (q. 122, a. 1).

— *Les préceptes du Décalogue ne se rapportent-ils qu'à ces vertus ?*

— Oui, les préceptes du Décalogue ne se rapportent qu'à ces vertus ; et ceux qui se rapportent aux autres vertus ne sont venus qu'après, comme des déterminations ou des explications des premiers (q. 122, a. 1).

— *Pourquoi en a-t-il été ainsi ?*

— Parce que les préceptes du Décalogue, étant les premiers préceptes de la loi morale, devaient porter sur ce qui, tout de suite et pour tous, a manifestement la raison de chose due ou obligatoire ; et que ceci comprend les rapports avec autrui tels que les règle la vertu de justice avec ses annexes (q. 122, a. 1).

— *Comment se divisent ces préceptes du Décalogue ?*

— Ils se divisent en deux parts, qu'on appelle les deux tables de la loi.

— *Que comprennent les préceptes de la première table ?*

— Ils comprennent les trois premiers préceptes, relatifs à la vertu de religion qui règle les rapports de l'homme envers Dieu.

— *Comment s'ordonnent ces trois premiers préceptes de la première table ?*

— Ils s'ordonnent de telle sorte que les deux premiers excluent les deux principaux obstacles au culte de Dieu, qui sont : la superstition ou le culte des faux dieux ; et l'irrégion ou le manque de respect à l'endroit du vrai Dieu ; puis, le troisième fixe le côté positif du culte du vrai Dieu (q. 122, a. 2 ; a. 3).

— *Que comprend ce troisième précepte du Décalogue ?*

— Il comprend deux choses : l'abstention des œuvres serviles ; et le soin de vaquer aux choses de Dieu (q. 122, a. 4, ad 3).

— *Qu'entend-on par l'abstention des œuvres serviles ?*

— On entend par l'abstention des œuvres serviles l'obligation de laisser, un jour par semaine, qui est maintenant le dimanche, et les jours de fête de précepte qui sont, pour toute l'Église¹, la Noël, la Circoncision, l'Épiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu, l'Immaculée Conception, l'Assomption, la fête de saint Joseph, la fête de saint Pierre et de saint Paul, la Toussaint – les travaux manuels qui ne sont pas requis pour l'entretien ou le bon ordre de la vie matérielle, ou qui ne sont pas exigés par une nécessité urgente (q. 122, a. 3, ad 3 ; *Code*, 1247).

— *Et le soin de vaquer aux choses de Dieu, que comprend-il ?*

— Il comprend, d'une façon très expresse et sous peine de faute grave, l'assistance au saint sacrifice de la messe les dimanches et jours de fête que nous venons de marquer (q. 122, a. 3, ad 4).

— *Si on ne peut pas assister à la messe, ces jours-là, est-on tenu à quelque autre exercice de piété ?*

— On n'est tenu à aucun exercice de piété d'une manière déterminée ; mais très certainement ce serait manquer à l'obligation positive de sanctifier ces jours-là que de les laisser passer sans faire aucun acte de religion.

— *Que comprennent les préceptes de la seconde table ?*

— Ils comprennent les préceptes relatifs à la vertu de piété envers les parents et à la vertu de justice stricte envers le prochain quel qu'il soit (q. 122, a. 5 ; a. 6).

¹ — En France les seules fêtes d'obligation sont la Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. (NDLR.)

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !